

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 107 (1981)
Heft: 11

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet PW: concours de projet IW: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune d'Auvernier	Salle polyvalente et locaux de protection civile, PW	Architectes ayant pris leur domicile professionnel ou privé dans les communes des districts de Neuchâtel ou de Boudry avant le 1 ^{er} janvier 1980 et qui y séjournent actuellement	1 ^{er} juin 81 (31 mars 81)	5/81 B 26
Département des Travaux publics du canton de Vaud	Etude d'ouvrages de protection antibruit dans l'agglomération morgienne, IW	Architectes établis ou domiciliés sur le territoire de la Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1980 et remplissant les conditions des articles 1, 3 et 4 de la loi du 13 décembre 1966 sur la profession d'architecte	3 juin 81 (30 janv. 81)	
Commune de Lausanne VD	Hôtel d'Ouchy à Lausanne, PW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire de la commune de Lausanne avant le 1 ^{er} janvier 1980	Nouveau: 8 juin 81 (9 mars 81)	5/81 B 26
Service des bâtiments de l'Etat de Vaud	Nouvelle affectation de la caserne de Lausanne, PW	Tous les architectes autorisés à exercer dans le canton de Vaud et y ayant leur domicile professionnel depuis le 1 ^{er} janvier 1979 (obligatoirement en commun avec un ingénieur civil)	15 juin 81	3/81 B 10
Parrochia di Giubiasco TI	Chiesa sussidiaria, Pedevilla, Giubiasco TI, PW	Membri dell'Ordine degli ingegneri e architetti del Cantone Ticino (OTIA) ed iscritti all'ordine parte architettura prima del 1 ^o gennaio 1981; professionisti attinenti del Cantone Ticino domiciliati in Svizzera ed aventi i requisiti che permetterebbero la loro iscrizione all'OTIA parte architettura	26 juin 81 (6 mars 81)	
Stadt Thun	Überbauung Aarefeld-Bahnhofstrasse-Bahnhofplatz in Thun	Architekten und Planungsfachleute, die mindestens seit dem 1. Januar 1980 im Kanton Bern Wohn- oder Geschäftssitz haben oder in der Gemeinde Thun heimatberechtigt sind. Studenten sind zugelassen (Siehe Art. 26 Ordnung 152)	Nouveau: 29 juin 81	
Banque cantonale du Jura	Succursale de la Banque cantonale du Jura à Saignelégier, PW	Architectes ayant un bureau permanent dans le canton du Jura depuis une date antérieure au 1 ^{er} janvier 1981	31 juillet 81 (15 avril 81)	
Municipalité de la Commune de Vevey	Aménagement quai Perdonnet à Vevey, IW	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis sur le territoire du canton de Vaud avant l'ouverture du concours. Les architectes originaires du canton de Vaud, établis en Suisse et inscrits au REG A et B, sont également admis au concours	14 août 81 (du 27 févr. 81 au 27 mars 81)	6/81 B 30
Direktion der öffentlichen Bauten des Kantons Zürich	Neubau Universität Zürich-Zentrum, Rämistrasse Schönberggasse, PW	Alle im Kanton Zürich heimatberechtigten oder seit mindestens dem 1. Januar 1981 niedergelassenen Fachleute (Wohn- oder Geschäftssitz)	18 sept. 81 (6 avril 81 au 12 juin 81)	
Commune de Chardonne	Concours de génie civil pour l'aménagement de l'entrée ouest du village, IW	Ingénieurs civils domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant 1981, titulaires d'un diplôme d'une école polytechnique ou inscrits au Registre suisse des ingénieurs, architectes et techniciens	25 sept. 81 (27 mars 81)	5/81 B 26
Communes de Montana et Randogne VS	Aménagement de zones sportives et touristiques, IW	Architectes et spécialistes en matière d'aménagement du territoire, citoyens suisses ou domiciliés en Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 1981	30 octobre 81 (15 mai 81)	8/81 B 43
Etat de Genève	Aménagement des terrains de l'ancien Palais des Expositions, Plainpalais, Genève, IW	Architectes ayant élu domicile dans le canton de Genève avant le 1 ^{er} janvier 1979 et architectes genevois quel que soit leur domicile	30 octobre 81 (29 mai 81)	11/81 B 58

Nouveaux dans cette liste

Groupe suisse de travail pour l'intégration des handicapés	Récompense pour des constructions adaptées aux handicapés	Maîtres d'ouvrages et architectes ayant construit des immeubles adaptés aux handicapés. Documents: bulletin de participation rempli, avec indications quant à l'ouvrage, év. rapports et photos	20 juin 81 (10 juin)	
Commune de Loèche-les-Bains	Ecole primaire et abri de protection civile, PW	Tous les architectes établis en Valais depuis le 1 ^{er} janvier 1981 ou ressortissants valaisans domiciliés en Suisse	28 août 81 (1 ^{er} juin)	

Carnet des concours

Aménagement des terrains de l'ancien Palais des Expositions, Genève — concours d'idées

Ouverture

L'Etat de Genève ouvre un concours d'idées en vue de l'aménagement des terrains de l'ancien Palais des Expositions à Plainpalais.

Le but du concours est l'élaboration d'un projet de plan directeur du quartier délimité par les artères: bd du Pont-d'Arve, bd Carl-Vogt, rue de l'Ecole-de-Médecine, quai Ernest-Ansermet. Ce plan définira les différentes affectations des terrains et des bâtiments, l'implantation des bâtiments, leurs gabarits, l'aménagement des espaces verts, enfin l'organisation des accès et des circulations des véhicules et des piétons.

Jury

MM. Jacques Vernet, Conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, président; et Claude Ketterer, Conseiller administratif de la Ville de Genève, vice-président;

MM. Justin Thorens, recteur de l'Université; Marcel Guenin, vice-recteur, président de la commission des bâtiments de l'Université; Georges Corsat, directeur de l'aménagement du canton, ingénieur; Jean-Pierre Cottier, chef de la division de l'équipement, architecte SIA; Albert-H. Widmer, chef de la division des études et constructions, ingénieur; Tita Carloni, professeur à l'Ecole d'architecture de l'Université de Genève, architecte SIA; André Gaillard, architecte SIA-FAS; Charles-Edouard Geisendorf, architecte SIA; Dominique Julliard, architecte SIA-FAS; M^{me} Maruccia Rohner, architecte SIA, et M. Léopold Veuve, architecte SIA.

Suppléants: MM. Jean Brulhart, directeur-adjoint du Service Immobilier de la Ville de Genève, architecte SIA; Louis Devaud, directeur-adjoint chargé de la division de planification et d'analyse de gestion de l'Université, et François Pategay, chef de la division de l'urbanisme, architecte.

Secrétaire: M. Jean-Daniel Favre, architecte SIA à la division de l'équipement.

Participation

Le concours est ouvert à tous les architectes ayant domicile dans le canton de Genève avant le 1^{er} janvier 1979 ainsi qu'à tous les architectes genevois quel que soit leur domicile.

Les architectes employés sont soumis aux conditions de l'article 26 du règlement N° 152 de la SIA.

Les architectes remplissant les conditions de participation au concours peuvent retirer les documents destinés aux concurrents jusqu'au vendredi 29 mai 1981 à 16 h, au département des travaux publics, direction de l'aménagement, rue David-Dufour 5, à Genève.

Pour recevoir les documents les concurrents déposeront une finance d'inscription de 300 francs, qui sera restituée lors du renvoi des projets admis au jugement.

Prix

Le jury disposera d'un montant de 200 000 francs pour attribuer dix prix au maximum.

Le jury peut décider des achats ou l'attribution d'indemnités dont les montants seront prélevés sur la somme précédente.

Remise des projets

Les concurrents remettront leur projet avant le vendredi 30 octobre 1981 à 17 h. à l'adresse suivante:

Département des travaux publics, direction de l'aménagement, rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8.

Pour les envois par la poste, l'oblitération (date et heure bien lisibles) fait foi.

La maquette mentionnée à l'article 11 du règlement du concours sera rendue les jeudi et vendredi 5 et 6 novembre 1981 à l'adresse suivante: Ancienne Maison des Congrès (Palais Wilson), 2, place Châteaubriand, Genève (de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.). Les maquettes envoyées par la poste seront adressées au Département des travaux publics, direction de l'aménagement, rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8. Le délai pour lequel l'oblitération fera foi est le vendredi 6 novembre 1981 à 17 h.

Description du problème posé

La réalisation de nouveaux bâtiments universitaires sur l'emplacement de l'ancien Palais des Expositions représentera un moment très significatif dans les transformations urbaines de la Ville de Genève. L'occasion se présente de requalifier un secteur urbain important, tant du point de vue de l'organisation que de celui de la forme de la ville. Mais des bâtiments universitaires ne sont pas uniquement des objets utilitaires appelés à satisfaire des besoins précis. Il s'agit d'édifices marquants de par leur contenu, leur rôle dans la cité, leur durée. En ce sens, il est souhaité que le concours d'idées devienne une occasion culturelle importante, qui rende compte de manière exemplaire de l'état

actuel de la recherche et du débat en matière d'architecture et d'urbanisme, et que les résultats soient dignes du rôle que l'Université est appelée à jouer aujourd'hui et demain, à Genève et plus généralement en Suisse.

Programme d'affectation

Université

L'Université disposera de 52 000 m² de planchers bruts permettant de répondre aux besoins des sciences humaines pour les vingt prochaines années. Un garage correspondra aux besoins minimaux du complexe universitaire.

Les bâtiments universitaires s'inscrivent dans la politique de développement de l'Université en trois complexes, selon la répartition suivante:

1. Sciences humaines et locaux communs

Les sciences humaines et les locaux communs continueront à occuper les bâtiments des Bastions, d'Uni II et les bâtiments avoisinants du Landolt et du Mirabeau. L'extension de ces facultés se fera sur le terrain du Palais des Expositions.

2. Sciences exactes

Les sciences exactes sont implantées au bord de l'Arve, dans les bâtiments de Sciences I, Sciences II, Sciences III, non loin du terrain objet du concours.

3. Médecine

Pour la médecine, le regroupement de tous les locaux à l'hôpital et au centre médical universitaire est en cours.

Parc public

D'une superficie d'environ 2 ha, il sera librement accessible. Sa position par rapport à l'Arve et par rapport aux bâtiments, de même que son caractère, sont laissés à l'appréciation des concurrents.

Il constituera un élément de liaison entre les grandes pénétrantes de verdure que sont les abords du Rhône et de l'Arve, en aval, jusqu'au Bois-de-la-Bâtie, et, en amont, jusqu'à la Fontenette et la Rosaie. Il amorcera aussi une pénétrante de verdure en direction du centre même de la ville, partant du bord de l'Arve et passant par la Plaine de Plainpalais et le parc des Bastions.

Arsenal

L'ancien bâtiment de l'arsenal est conservé et rénové. Il sera affecté à l'arsenal cantonal et au département militaire. Les diverses constructions hétéroclites sur cour (ateliers, couverts, WC, etc.) seront démolies. Des surfaces correspondantes devront être retrouvées. L'arsenal disposera d'une cour clôturée.

Le département militaire sera installé dans l'aile Arve. Son entrée est distincte de celle de l'arsenal. L'accès de la cour est réservé aux usagers (piétons et véhicules). L'ensemble des installations n'est pas librement accessible au public. Toutefois il est souhaité que des vues libres sur les façades de l'arsenal restauré soient garanties.

Salle de spectacle

Une salle de concerts et récitals pour environ 2000 personnes complètera l'équipement de la Ville de Genève. Elle sera utilisable pour des retransmissions radiophoniques.

Logement

Les immeubles d'habitation, à l'angle du quai Ernest-Ansermet et du boulevard du Pont-d'Arve sont maintenus.

Activités commerciales

L'attribution d'une partie des rez-de-chaussée des bâtiments de l'Université à du commerce est souhaitée.

Affectations complémentaires

Si le cumul des différentes surfaces de terrain ou de plancher laisse paraître un solde, les concurrents peuvent proposer de l'utiliser pour des affectations complémentaires comme des activités administratives et commerciales ou des logements, correspondant aux catégories HLM et HCM, dont certains pourraient être aménagés à l'intention des étudiants. Le nombre de logements réalisables étant limité et les quartiers avoisinants étant suffisamment équipés, il n'est pas nécessaire de prévoir d'équipements en prolongement direct du logement. La volonté manifestée par les autorités d'intégrer l'Université à la Cité laisse toute liberté pour situer les activités et les logements par rapport aux bâtiments universitaires.

Documents remis aux concurrents

L'organisateur remet aux concurrents ayant versé la finance d'inscription les documents suivants:

- 1) le règlement du concours;
- 2) un plan de situation au 1:2500 indiquant la localisation des différents bâtiments universitaires (schéma directeur);
- 3) un extrait cadastral en héliographie et en contre-calque au 1:500;
- 4) des façades de l'arsenal et des immeubles de logement maintenus;
- 5) une maquette au 1:500.

La maquette sera disponible à partir du lundi 20 juillet 1981.

Résultats

Le jury ne prend connaissance que des noms des auteurs des projets primés ou achetés. Lors de l'exposition publique, seuls les noms des auteurs des projets primés ou achetés seront publiés. Les concurrents indiqueront sous enveloppe séparée et fermée l'adresse à laquelle ils désirent que leur projet, s'il n'est pas primé ou acheté, soit envoyé.

Les résultats des concours feront l'objet d'un communiqué de presse. L'ensemble des projets sera exposé du lundi 16 novembre au vendredi 27 novembre 1981 à l'Ancienne Maison des Congrès (Palais Wilson), 2, place Châteaubriand, Genève.

Expositions

Construire aujourd'hui dans la ville d'hier

Genève, Halles de l'Ile, 26 mai-12 juin 1981

Heures d'ouverture: lundi à vendredi: 11 h. à 22 h.; samedi: 9 h. à 18 h.

Le groupe des architectes de la section genevoise de la SIA organise sur ce thème une exposition dans les Halles de l'Ile, récemment restaurées comme on le sait.

La ville est source historique. Elle mérite respect.

L'insertion d'une construction moderne se doit d'assurer la continuité historique de la ville. Cette intervention mérite considération.

Les diverses manifestations, expositions, conférences proposent d'ouvrir le débat sur l'attitude de l'architecte dans la confrontation architecture moderne — ville ancienne.

La nécessité d'une réponse franchement contemporaine est mise en évidence. C'est ce que démontre le choix des exemples présentés. Ils respectent les particularités structurelles du tissu urbain ancien, mais en même temps ils satisfont au mode de vie des habitants d'aujourd'hui.

Les expositions, les conférences conduisent à une réflexion sur le processus qui doit permettre l'intégration harmonieuse des nouveaux bâtiments dans la ville d'hier sans nier l'apport contemporain.

L'architecture pastiche est rejetée. Elle aboutit à la falsification des formes historiques. Elle en altère le témoignage. L'architecture pastiche n'a pas de valeur d'authenticité. Elle est facteur de destruction. Elle est négation de la continuité historique.

La ville est constituée de constructions qui conjuguent des époques souvent éloignées les unes des autres. Cette stratifica-

tion est un fait urbain. Chaque époque doit s'y confronter. Les bâtiments construits aujourd'hui dans la ville d'hier doivent porter l'empreinte de notre temps. Ils constituent un apport histori-

que qui s'inscrit dans la continuité des éléments constitutifs et authentiques de la ville.

L'architecture d'aujourd'hui doit constituer le patrimoine de demain.

Cette exposition s'accompagne d'une série de manifestations liées à son thème:

2 juin 1981, 20 h.: salle polyvalente des Halles de l'Ile: conférence de M^{lle} Luciana Miotto, Paris. *Carlo Scarpa ou le nouveau dans l'ancien*. Conférence suivie d'un débat.

3 juin 1981, 20 h.: salle polyvalente des Halles de l'Ile: conférence de M. Manuel Pauli, architecte, Zurich. *Intervention dans le tissu urbain*. Conférence suivie d'un débat.

4 juin 1981, 20 h.: salle polyvalente des Halles de l'Ile: conférence de M. Luigi Snozzi, architecte, Locarno. *Continuité historique et architecture actuelle*. Conférence suivie d'un débat.

11 juin 1981, 20 h.: salle polyvalente des Halles de l'Ile: table ronde sur le thème *Construire aujourd'hui dans la ville d'hier*, et bilan des manifestations.

12 juin 1981, 22 h.: clôture de l'exposition.

N.B. La rédaction regrette que ces informations lui aient été communiquées trop tard pour annoncer les manifestations qui se sont déroulées les 25 et 26 mai, notamment le séminaire de l'ASPAN consacré à la rénovation de l'habitat urbain.

Actualité

Le conseil de la recherche du Fonds national suisse a désigné le groupe d'experts du programme national de recherche «Le bois»

En novembre 1980, le Conseil fédéral a accepté, dans le cadre de la 3^e série des programmes nationaux de recherche du Fonds national suisse, un nouveau programme de recherche, intitulé «Le bois, source d'énergie et de matière première renouvelable». Le montant mis à disposition des travaux de recherche s'élève à 8 millions de francs, répartis sur 5 ans à partir du début des travaux de recherche.

En février 1981, le Fonds national a mis sur pied un groupe d'experts chargé des travaux préparatoires. La tâche de ce groupe, formé de 11 spécialistes et présidé par M. Bosshard, Birmensdorf, est, en premier lieu, d'élaborer un plan d'exécution; une fois celui-ci approuvé par le Conseil fédéral et mis au concours, les experts doivent examiner les requêtes et les évaluer. L'attribution des crédits est l'affaire du Fonds national. Une direction de programme est mise sur pied, au moment donné, afin de permettre une coordination et un contrôle continus.

Les travaux préparatoires, y compris toute la procédure d'acceptation, dureront probablement jusqu'au printemps 1982, ce qui laisse prévoir que la mise au concours aura lieu aux environs de l'été 1982. L'attribution de la première tranche des crédits de recherche se fera au début de l'année 1983. Les travaux de recherche de ce programme peuvent être menés au cours de la période 1983 à 1987.

En ce qui concerne les travaux scientifiques menés dans le cadre des programmes nationaux du Fonds national, il s'agit exclusivement de recherches utiles aux intérêts nationaux, soit dans le

programme du «bois», de recherches appliquées dans le domaine de la production et de la transformation du bois.

Assemblée générale ordinaire de l'UUVIAD

La 7^e assemblée générale de l'UUVIAD (Union vaudoise des ingénieurs et architectes diplômés employés) s'est tenue le 7 mai 1981 à l'hôtel de la Navigation à Lausanne. Les objets les plus importants figurant à l'ordre du jour portaient sur l'activité de l'association au cours de l'année 1980, sur le renouvellement du comité et sur le programme d'activité pour 1981.

1. Activité de l'association en 1980

L'association se porte bien puisque l'effectif de ses membres s'est accru de 9 unités au cours de l'année 1980 (cette croissance s'est accentuée en début d'année puisque du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 1981, 21 nouvelles adhésions ont été enregistrées).

Ce succès est dû, en grande partie, à l'activité du secrétariat de l'association qui, sous la responsabilité de M. J. Leresche, a effectué un travail exemplaire.

L'association a participé aux négociations paritaires avec l'UPIAV (Union patronale des ingénieurs et architectes vaudois). Pour ce qui concerne l'UUVIAD, ces négociations n'ont pas débouché sur des résultats satisfaisants et, en conséquence, elle s'est refusée à signer une convention qui ne tient pas suffisamment compte des intérêts spécifiques des ingénieurs et des architectes collaborant dans les bureaux privés du canton.

L'UUVIAD a également participé, dans un cadre paritaire, à la mise sur pied d'une fondation de prévoyance des bureaux d'ingénieurs et d'architectes vaudois: la FAPIAV.

